



CLUB DU BULLDOG ANGLAIS

Annezin (62) : **Régionale d'élevage**



Région
Hauts-de-France

20^e EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE

sans CACS - Tests d'Aptitudes Naturelles
et de Sociabilité - Confirmations

dimanche 3 septembre 2017

*Dans un souci de convivialité il n'y aura pas de classement.
Les qualificatifs obtenus compteront pour les cotations de la grille de sélection.*

PRELEVEMENTS ADN

pour identification génétique SCC

- Prélèvements gratuits le dimanche.
- Paiement sur place de l'analyse du test par le laboratoire : préparer chèque de 36€ à l'ordre de la SCC
- Présenter : certificat de naissance ou pedigree.

Hôtel du vieux Beffroi

48, grand Place

62400 Bethune

03 21 68 15 00

CONFERENCE

Samedi 18 heures.

LES PREMIERS SECOURS CHEZ LE CHIEN
par le Dr Marianne MARECHAL

REPAS

Samedi 20 heures . . .30 €

*Merci de vous inscrire et de régler
en même temps que votre engagement.*

La réservation des repas est indispensable.

Dimanche midi (à l'expo) buffet participatif

CLASSES

BABY

4 à 6 mois

PUPPY

6 à 9 mois

JEUNE

9 à 18 mois

INTERMEDIAIRE

15 à 24 mois

OUVERTE

à partir de 15 mois

CHAMPION

Joindre photocopie du certificat d'homologation

VÉTÉRAN

à partir de 8 ans

DIMANCHE 3 septembre REGIONALE D'ELEVAGE

Les horaires pourront légèrement varier en
fonction du nombre de chiens inscrits,
ils seront précisés ultérieurement.

de 9h30 à 16 h TAN
de 9h30 à 16 h confirmations
de 9h30 à 16 h jugements

JUGE : Sylvie FLAMME
en fonction du nombre d'engagements
un 2^e juge pourra être invité

engagement sur www.cedia.fr

Engagements PAPIER à envoyer

CEDIA - CBA 62 - 31230 COUEILLES

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

31 juillet 2017

date de réception chez Cedia

les engagements reçus après cette date seront retournés

- Engagements sur INTERNET

paiement sécurisé

www.cedia.fr

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

1^{re} clôture au 31 juillet minuit

Clôture définitive

au 12 août minuit (tarifs augmentés)



Un plan d'accès précis est consultable depuis le site du Club. www.clubdubulldog.fr.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

ARRIVEE et JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les Jugements commenceront à 9 h 30.

SERVICE VETERINAIRE

Le Service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire sanitaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition, des chiens paraissant malades, ou atteints de maladies de peau, les chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service vétérinaire le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant, et à l'exception de ceux qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de ceux qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S C C et la F C I.

Seront refusés:

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements
- b) les engagements «au poteau» le jour de l'exposition.
- c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition exception faite pour la classe Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.

L'engagement d'un Lot d'Élevage comptant entre 3 et 5 chiens nés chez le même éleveur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents et déjà inscrits en classes individuelles, est gratuit de même que l'engagement en classe de reproducteur.

Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis au Club du Bulldog anglais même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du Club du Bulldog anglais par chèque bancaire ou postal ou mandat international.

REFUS OU EXCLUSIONS

1° des engagements – Le Club du Bulldog Anglais se réserve le droit de refuser tout engagement qu'il croirait ne pas devoir admettre et de le rembourser même après l'avoir accepté.

2° des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition):

- a) ceux refusés par le Service vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.
- d) Ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100€ qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de l'Association.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la SCC.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls ou à plusieurs en jury collégial et peuvent être assistés d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien un des qualificatifs dont la définition est la suivante:

EXCELLENT:

Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré "ayant de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON:

Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibre dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON:

Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts à condition que ceux ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT:

Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

DISQUALIFIE-

Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE :

ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

J'ENGAGE MON CHIEN DANS LA CLASSE CI-APRES (une croix dans la case choisie):

Baby Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte Champion Vétéran

MALE

FEMELLE

Confirmation

TAN

Prélèvement pour identification ADN

NOM DU CHIEN :

LIVRE DES ORIGINES LOF NHSB VDH KC AKC LOSH LOI autre

N° AU LIVRE DES ORIGINES : IDENTIFICATION : tatouage ou puce :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DU PERE :

NOM DE LA MERE :

NOM DU PRODUCTEUR :

NOM DU PROPRIETAIRE :

ADRESSE

.....

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

INSCRIPTIONS DES CHIENS

Membres du Club (tarif réduit)

..... x 30 € = €

..... x 25 € = €

..... x 20 € = €

..... x 5 € = €

Non membres du Club

..... x 45 € = €

..... x 40 € = €

..... x 35 € = €

..... x 15 € = €

CONFIRMATION et/ou TAN SEUL

..... x 40 ou 55 € = €

CONFIRMATION ou TAN avec exposition

..... x 15 ou 30 € = €

REPAS

.... samedi soir x 30 € €

TOTAL INSCRIPTIONS €

Tarifs valable uniquement pour les inscriptions par courrier jusqu'au 31 juillet. Passée cette date, seuls les engagements sur www.cedia.fr sont possibles.

1^{re} date de clôture : 31/07/2017 minuit

2^e date de clôture : 12/08/2017 minuit

Montant des inscriptions	Membres du Club		NON membres du Club	
	1 ^{re} date de clôture	2 ^e date de clôture	1 ^{re} date de clôture	2 ^e date de clôture
TAN - Test de sociabilité et (ou) confirmation SEUL	40 €	50 €	55 €	65 €
TAN ou confirmation AVEC exposition	15 €	25 €	30 €	40 €
Pour le 1 ^{er} bulldog	30 €	40 €	45 €	55 €
Pour le 2 ^e et le 3 ^e bulldog	25 €	35 €	40 €	50 €
Pour les bulldogs suivants	20 €	30 €	35 €	45 €
Baby - Puppy	20 €	30 €	35 €	45 €
Vétéran	5 €	15 €	15 €	25 €

Chèque à l'ordre du Club du Bulldog Anglais Mandat Virement bancaire
 IBAN: FR76 1027 8050 0100 0701 9794 001 - BIC CMCIFR2A.

Je déclare sincères et véritables les renseignements contenus dans ma demande. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait
 Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de

maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement.

Signature :